LE DEMOCRATE

DU 23 OCTOBRE 1858.

DU TRAVAIL.

LETTRE AUX FEMMES.

Si, comme le catéchisme, je demandais aux personnes de notre sexe : Pourquoi avez-vous été créées et mises au monde? Vous, Mesdemoiselles, qui venez si joyeusement de mettre de côté livres et professeurs, vous me répondriez sans doute : Pour nous marier un jour, et, en attendant ce moment fortuné, que nous devançons de nos vœux, pour vivre paresseusement chez nos parents, lisant les romans du jour, brodant quelques colifichets, jouant quelques polkas nouvelles, et nous occupant surtout des toilettes les plus favorables au déploiement de ces charmes, faits pour séduire les arbitres de nos destinées.

Vous, Mesdames, que le sort a favorisées et qui avez rencontré l'objet de vos plus chères aspirations, vous, Mesdames, vous affirmerez que vous êtes nées pour continuer une vie de paresse et de frivolité; pour dépenser en toilettes et en futilités, cet argent que vos maris ont été condamnés à gagner à la sueur de leurs fronts; pour vous entourer de serviteurs mercenaires, chargés de faire à prix d'or un travail qui vous déshonorerait; pour abandonner vos enfants à des mains étrangères qui souvent achèvent de tarir en eux la source empoisonnée d'une frêle existence; pour inventer les ornements les plus ridicules, les modes les plus destructrices; pour gaspiller votre temps en visites oiseuses, en amusements pernicieux; pour jalouser vos voisins, médire de vos amies; pour vieillir méprisables et mourir méprisées.

Vous, femmes qu'une fortune plus modeste prive de la glorieuse destinée réservée à ces enfants gâtés d'une société aveugle et partiale, vous nous direz que vous avez été créées pour le travail, que vous l'acceptez sous l'aiguillon de la nécessité et seulement parce qu'il vous aide à vous garantir de la misère; que vous le subissez plus encore que vous ne l'acceptez, car ce travail, qui vous est imposé, n'est pas le partage de toutes, et, loin de vous être compté, vous abaisse et vous avilit aux yeux de nos sœurs privilégiées.

Pour vous, misérables créatures, que nous voyons parfois, l'œil creux, le teint hâve, courbées sur votre tâche, dans ces sombres réduits où la faim et le froid habitent seuls avec vous, à votre tour, répondez: Pourquoi avez-vous été créées et mises au monde? Pour travailler, travailler encore, travailler sans cesse. Travailler le jour, tant qu'un faible rayon de lumière éclaire vos tristes demeures. Pendant que celles qui se disent nos sœurs, se font traîner dans leurs riches équipages ou se pavanent nonchalamment dans leurs salons dorés. Travailler la nuit, à la lueur blafarde de nos lampes, pendant qu'elles bondissent au son d'une musique joyeuse, ou s'endorment mollement sur le duvet. Travailler, lorsque les gais rayons d'un soleil printanier et le gazouillement des oiseaux nous invitent à la liberté, ou lorsque le vent et la neige fouettent à travers nos carreaux brisés, et glacent nos membres engourdis. Travailler, lorsque nos doigts, roidis par le froid, se refusent à se mouvoir, lorsque nos paupières appesanties se ferment, lorsque des larmes, qu'il nous faut essuyer, montent à nos yeux et les obscurcissent. Travailler, sans autre compagnie que l'ombre de nos squelettes vivants qui se dresse sur nos murs dépouillés. Fabriquer de notre chair et de notre sang ces vêtements moelleux dont se parent nos sœurs; et, de notre chair et de notre sang (quel prix, mon Dieu!) payer le morceau de pain qui soutient nos forces épuisées. Puis, si ce pain nous manque, nous tordre dans les angoisses de la faim, ou finir par le suicide une vie que nous n'avons cessé de maudire. Non, Mesdames, non. Quoi qu'en disent les apparences, quoi que vous affirmiez vous-mêmes, non, ce n'est point là votre destinée, ce ne sont point là les œuvres et le but pour lesquels vous avez été placées en ce monde.

Dieu a envoyé l'être humain, homme ou femme, sur la terre, pour contribuer au progrès et à l'amélioration de la race humaine. Notre but doit être de laisser, à notre mort, le monde meilleur que nous ne l'avons trouvé, et notre vie doit être employée à accomplir cette destinée. Nul n'a le droit de s'affranchir de cette obligation, et nul ne peut la remplir que par le travail. Le travail est donc un devoir pour tous, et doit être équitablement réparti entre tous. Il est aussi nécessaire au développement physique et au bonheur de la femme, qu'il est nécessaire au développement et au bonheur de l'homme. Un travail modéré, accompli dans les conditions voulues par la nature, entretient la santé. La conscience d'une obligation remplie, la satisfaction qui en découle, entretiennent la gaieté. La santé et la gaieté tournent au profit de la beauté. La vanité même de la femme est donc intéressée à l'accomplissement de la tâche qui lui a été imposée. Mais si le travail est la source de toute vigueur et de toute beauté, il est aussi celle de toute consolation : "Mon Dieu, disait une jeune fille qui avait perdu son fiancé, si j'avais seulement quelque chose à faire, je pourrais supporter ce chagrin!" Que de fois, hélas! il vous faudrait faire appel à ce grand consolateur!

Certes, nous ne nions pas, Mesdemoiselles, que votre destinée ne soit de vous marier un jour. Mais ce jour est-il proche? Savez-vous s'il viendra jamais? Savez-vous si les circonstances vous feront rencontrer celui que vous pouvez aimer, ou vous permettront de l'épouser? Si vous vous mariez tard ou si vous ne vous mariez pas, quelle existence sera la vôtre? Comment en remplir le vide? Etes-vous préparées à vous suffire à vous-mêmes? Nulle créature, nous le répétons, n'a le droit de vivre dans l'oisiveté. Nulle n'a le droit de demander à son père et à sa mère rien au-delà des moyens de gagner honorablement son existence. Celle qui atteint le plein développement de ses facultés physiques et mentales, n'a pas le droit de se faire entretenir par ses parents ou par la société. Cet abus tend à avilir la dignité de la femme et peut la conduire à la dernière dégradation.

Vous dites que vous ne sauriez quitter vos parents, qu'ils ont besoin de votre aide et de vos soins. Beaucoup vous blâmeraient de les abandonner pour vous livrer à quelque profession active. Si demain pourtant s'offrait pour vous un mariage convenable, qui donc songerait à vous retenir sous le toit paternel? Qui vous blâmerait de suivre votre mari partout où il voudrait vous emmener? Et ce ménage où vous étiez indispensable, ne continuerait-il pas le plus souvent à fonctionner aussi bien que par le passé? Vous ne sauriez le nier, une jeune fille n'en sera que plus attrayante, si elle est occupée et heureuse. Si elle sait se suffire, son indépendance même lui assurera les moyens de faire un choix meilleur et moins précipité. Si elle se marie, elle fera une épouse d'autant plus accomplie, qu'elle aura pris l'habitude d'un travail sérieux et profitable. Elle saura aider le père de ses enfants et lui rendre sa tâche moins lourde et moins pénible.

La femme, non plus que l'homme, n'a droit qu'au produit de son propre travail, et seulement jusqu'à concurrence de ses besoins. La femme mariée qui soigne elle-même sa maison, qui s'occupe de l'éducation de ses enfants, ou se livre à quelque emploi utile, gagne honorablement son droit à l'existence. La femme mariée qui vit dans une entière oisiveté, et consomme en toilettes et en folles dépenses ce que produit son mari, celle-là, ne craignons pas de le dire, n'est qu'une femme entretenue. La femme qui absorbe au-delà de ses besoins, qui affiche un luxe insolent dans sa maison ou dans ses équipages, qui se couvre de soie, de dentelles et de diamants, vole le nécessaire à ces malheureuses qui y ont droit de par la nature. C'est elle qui les condamne à la misère, à la prostitution ou au suicide.

C'est surtout à vous, mères, c'est à vous à vous demander si vos filles sont ce qu'elles devraient être et ce qu'elles pourraient être, si leurs facultés avaient été rationnellement développées et dirigées. C'est à vous à veiller à ce qu'elles trouvent en elles-mêmes des ressources qui les mettent pour toujours au-dessus du besoin. Il est imprudent et injuste de leur refuser ce que vous accordez à vos fils. Comment fonctionnera l'être humain, ce tout harmonieux, si vous laissez se rouiller dans l'inaction la moitié des ressorts qui le composent? Vous ne sauriez vous refuser à reconnaître que les femmes, aussi bien que les hommes, ont besoin de professions ou d'états, lorsque vous voyez la mort dissoudre si souvent les unions sur lesquelles reposaient toutes leurs espérances et déléguer à la mère le soin de pourvoir seule à l'entretien et à l'éducation de ses enfants. La femme alors, qui n'a pas été élevée à compter sur elle-même, se présente avec désavantage sur le marché du travail, et subit la conséquence de la criminelle négligence de ses parents.

Mais, direz-vous, en admettant que nous ayons donné à nos filles des talents ou des professions, une fois mariées, quel usage en feront-elles? Des occupations nouvelles et impérieuses ne les obligeront-elles pas à y renoncer? Qui vous dit qu'il doive en être ainsi? Que de femmes ne voyons-nous pas s'adonner, après leur mariage, à des travaux qui tournent au profit de leur vie intérieure? Les ménages les plus heureux, les seuls en réalité qui peuvent être heureux, sont ceux dans lesquels le travail est équitablement réparti entre le mari et la femme. C'est à celle-ci à arranger sa vie de manière à ne négliger aucun de ses devoirs. Ne craignez pas que son penchant pour les arts ou pour les sciences affaiblisse en elle l'amour maternel, de tous les instincts le plus puissant. Le travail, loin de les vicier, élève et purifie les instincts. Placez la femme dans les conditions de développement les plus favorables, et elle agira toujours de manière à ne pas nuire à l'intérêt de ses enfants.

(Revue de l'Ouest.) M. G.

La fin au prochain numéro.

ROUTE DE SAN FRANCISCO
PAR TERRE.

Nous sommes dans le pays des grandes entreprises, l'admirable génie des Américains les pousse aux tentatives les plus hardies, et, hommes pratiques avant tout, le succès vient presque toujours couronner leurs courageux efforts.

Le courrier de San Francisco est arrivé, *par terre*, à Saint-Louis, le 9 de ce mois, en 23 jours et 4 h. C'est là un résultat immense, aucun obstacle n'a arrêté les contracteurs, ils ont vaincu la nature, qui peut être vaincue par ses enfants, quand ceux-ci ne craignent pas de se livrer tout entiers à la lutte. Ce succès aura des conséquences importantes. Il réunira, sur le parcours de la malle, une population industrieuse, entreprenante, qui enrichira cette partie du pays; et, ainsi que sur d'autres points de l'Union, déserts il y a peu de temps encore, en fera surgir des fermes et des villes opulentes.

(Courrier de la Louisiane.)

STE.-MARIE. — Les citoyens de Pattersonville ont fait une justice sommaire d'un individu fortement suppçonné de se livrer à la vente du whiskey avec les nègres de cette paroisse. Cet individu, propriétaire d'une petite embarcation, se livrait ostensiblement au commerce des fruits, depuis la baie Berwick jusqu'à la Nlle-Ibérie. Il était depuis quelque temps surveillé sur la côte du bayou Tèche. Les habitants apprirent, par la déposition d'un jeune employé à bord, que cet individu avait acheté 5 barils de whiskey, et lui demandèrent s'il en avait à leur vendre. L'homme eut la maladresse de nier le fait, et jura qu'il n'en avait jamais à son bord. Aussitôt un comité fut nommé par les habitants, et visite fut faite de l'embarcation pendant la nuit. La découverte du whiskey sous le pont, fut regardée comme une preuve suffisante de culpabilité, et l'individu fut, séance tenante, fouetté, goudronné et emplumé, puis ordre lui fut donné de quitter immédiatement la paroisse.

Il y a déjà longtemps que nous avons éveillé l'attention des planteurs sur tous les individus qui parcourent nos paroisses, sous le prétexte de vendre ou acheter des fruits, ainsi que sur ceux qui prétendent se livrer au commerce des chiffons, etc., etc. (Drap de l'Asc)

FRANCE.—Les ports du Hâvre, Dunkerque, Dieppe, Calais et Boulogne, vont être mis en état de défense.

RECOLTE DES VINS.

Nous empruntons à des correspondances françaises les quelques détails suivants, relatifs à la récolte des vins de cette année :

"Les vendanges ont commencé dans le Lyonnais et dans les cépages précoces de la Bourgogne; le temps est des plus propices. Les vignobles du Bordelais entrent en coupe aujourd'hui; quelques jours plus tard, il s'effectuera dans les clos de l'Orléanais, du Berry et de la Touraine. On ne signale que de rares et faibles atteintes de la maladie, qu'ont arrêtée ou empêchée les vents d'Est, et la sécheresse de juillet et août.

"Tout porte à croire que le vin diminuera encore."—*Courrier de la Louisiane.*

Les travaux de la récolte sont déjà en pleine activité dans la partie basse des vignobles du Jura, dit la "Sentinelle", aux environs de Lons-le-Saulnier.

La "Revue de Beaune" annonce qu'on se félicite de la température actuelle. Les récoltes sont magnifiques, pour les bons vins.

A Verdun, on boit du vin nouveau.

Dans le Loiret, les chaleurs ont avancé la maturité. La qualité sera supérieure.

Aux environs de Béziers, la température de ces derniers jours est venue mettre au comble la satisfaction des viticulteurs. La récolte se fait dans d'excellentes conditions. Dans le Roussillon et le Narbonnais, les résultats obtenus sont superbes. *(Abeille.)*

ALGÉRIE—Il est fortement question de la vente aux enchères de portions considérables du territoire conquis, et du droit de nationalité accordé à tout colon étranger après une année de séjour. Ce qui est certain, c'est que de grandes choses s'accompliront avant peu en Algérie, et que la colonisation, si longtemps entravée par force majeure, va prendre un essor que rien n'arrêtera plus.

LA PEINE DU FOUET EN ANGLETERRE.—L'Angleterre, qui a toujours des paroles de civilisation et d'humanité à la bouche, maintient pourtant des habitudes et des pratiques qui ne sont pas en parfaite harmonie avec ses beaux sermons. Nous lisons ce qui suit dans le "Morning Post" du 19 :

Samedi matin, à 5 h., tous les soldats de 6 dépôts du 2me bataillon ont été rassemblés sur le terrain pour assister à l'application de la peine du fouet à un soldat du 35e régiment (Royal-Sussex). Le Conseil de guerre avait, il y a quelques jours, jugé cet homme, prévenu d'avoir volé 5 schellings ($1 25 cts.) à un camarade.

Le Conseil l'avait condamné, pour ce fait, à recevoir 50 coups de fouet et à 84 jours de travaux forcés dans le pénitencier militaire du fort Clarence.

Cette peine a été rigoureusement appliquée; le fouet ayant 9 lanières, cet homme portait sur le dos 450 marques. Quelques jeunes soldats qui n'avaient pas encore assisté à une exécution semblable, se sont évanouis. Quant au patient, il a fait preuve de la plus grande impassibilité; après l'exécution, il a affecté de rire en passant devant les officiers, et il a dit à ses camarades : "Au revoir, à bientôt!" On l'a conduit à l'hôpital militaire pour y être pansé, et les troupes sont rentrées dans leurs casernes

ANNONCE MATRIMONIALE—Les annonces anglaises ne sont pas en reste d'excentricité avec celles des Etats-Unis. Voici un modèle du genre, que nous traduisons d'un journal de Londres :

Une jeune dame, veuve sans enfants, demande un mari. Lundi prochain, sur les 3 h. après-midi, elle se promènera pendant 1 h. sur le côté nord de Marion square, disposée à recevoir toutes les propositions écrites qu'on jugera à propos de lui glisser. Elle portera un chapeau rose avec une plume bleue et une robe vert tendre. Elle portera à la main gauche un ridicule en velours noir qui sera ouvert pour les billets qu'on aura la complaisance d'y déposer adroitement, sans qu'elle paraisse y prendre garde. Il est nécessaire d'avoir £100 de revenu au-dessous de 20 ans, £200 au-dessous de 30, £500 au-dessous de 40, et £1,000 au-dessous de 50 ans.

Il paraît que la jeune veuve a étudié le système des compensations.

CONSEIL AUX DAMES.—La chimie vient au secours de l'inflammable crinoline. Un journal anglais publie le procédé suivant pour la rendre incombustible :

M. J. Wylde, dans une lettre au "North British Mail", suggère le procédé suivant pour remédier au danger offert par la facilité avec laquelle la crinoline s'enflamme : à l'empois dont on se sert pour préparer les jupes de ces dames, il faudrait ajouter une cuillerée d'alun commun en poudre; il en résulterait encore plus de raideur pour l'étoffe, et ce procédé l'empêcherait de prendre feu, lorsqu'elle se trouverait en contact avec une substance incendiaire.

Le chapeau des dames, de la nouvelle mode, est quelque chose d'unique, et ressemble beaucoup à une feuille de choux ornée de tomates. Le prix n'est guère élevé—seulement $30.

AVIS.

J. Ellsworth. L. J. Tansey.

J. ELLSWORTH & Cie.

LES soussignés annoncent à leurs amis et au public, qu'ils ont formé une association commerciale au magasin ci-devant occupé par J. ELLSWORTH, sous le nom de J. ELLSWORTH & Cie., où ils offriront en vente un assortiment complet de Marchandises sèches, Habillements confectionnés, Marchandises de modes, Quincaillerie, Fayence, Groceries et articles d'habitations de toutes espèces.

Leur assortiment de médecines, de fruits confits et de liqueurs fines est de qualité supérieure. Les ordonnances de médecins sont suivies avec la plus grande exactitude. Aussi :

SANGSUES HONGROISES.

Leurs termes sont faciles et libéraux.— Ils espèrent satisfaire leurs acheteurs de manière à mériter la confiance du public.

Fisher Landing, J. ELLSWORTH
16 oct. 1858. L. J. TANSEY.
jusq. 6 nov.

AVIS

EST donné par ces présentes, que ANTOINE LEJEUNE s'est présenté à l'Honorable Cour du Neuvième District, dans et pour la paroisse de la Pointe-Coupée, pour être nommé administrateur de la succession vacante de DAVID ALLEY, décédé, et que si dans les dix jours qui suivront cet avis, aucune opposition n'est faite à sa demande, il sera nommé conformément.

Par ordre de la Cour du Neuvième District,
LEON LEBEAU,
Député Greffier.

Pointe Coupée, 12 oct. 1858.

A. SZABO,

MARCHAND TAILLEUR

A BAYOU SARA,

En sa Nouvelle Maison, située entre la résidence de Charles Hofman, et le "New Livery Stables" de J. H. Henshaw, rue Principale. 9 oct.

AVIS

EST donné par ces présentes, que Mme Marie-Mélanie ST.-CYR s'est présentée à l'Honorable Cour du Neuvième District, dans et pour la paroisse de la Pointe-Coupée, pour être nommée administratrice de la succession vacante de Théoville SICARD, décédé, et que si dans les dix jours qui suivront cet avis, aucune opposition n'est faite à sa demande, elle sera nommée conformément.

Par ordre de la Cour du Neuvième District,
LEON LEBEAU,
Député Greffier.

Pointe-Coupée, 8 oct. 1858.

A VENDRE,

UN TERRAIN situé sur l'île de la Fausse-Rivière, contenant un arpent de face sur deux de profondeur; borné d'un côté par Cadet Crouzillac, et de l'autre par Gabriel Labat, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

S'adresser à VINCENT CAZALI.
2 octobre 1858.

PERDU,

AU CHEMIN NEUF

Ou dans le voisinage, la somme de $100 en billets de banque : un de 50, un de 20 et trois de 10 piastres.——Celui qui la rapportera au soussigné, à l'hôtel Boudreau, sera libéralement récompensé.

30 sept. 1858. H. J. DU LAZ.

AVIS

EST donné par ces présentes, que PIERRE-OLIVIER LEBEAU s'est présenté à l'Honorable Cour du Neuvième District, dans et pour la paroisse de la Pointe-Coupée, pour être nommé curateur de la succession vacante de ARTHUR DE VERE, décédé, et que si, dans les dix jours qui suivront cet avis, aucune opposition n'est faite à sa demande, il sera nommé conformément.

Par ordre de la Cour du Neuvième District,
J. B. BLANCHARD.
Député Greffier.

Pointe-Coupée (Le.), le 20 septembre 1858.

AVIS.

Nous sommes requis d'annoncer que l'examen des classes au Collége Poydras, aura lieu tous les premiers vendredis de chaque mois. — Par conséquent, le prochain examen aura lieu vendredi, 5 novembre.

AVIS

EST donné par ces présentes, que JOHN YOIST s'est présenté à l'Honorable Cour du Neuvième District, dans et pour la paroisse de la Pointe-Coupée, pour être nommé administrateur de la succession vacante de WILLIAM LANGFITZ, décédé, et que si dans les dix jours qui suivront cet avis, aucune opposition n'est faite à sa demande, il sera nommé conformément.

Par ordre de la Cour du Neuvième District,
LEON LEBEAU,
Député Greffier.

Pointe Coupée, 12 oct. 1858.

NEGRES MARRONS.

$40 DE RECOMPENSE, OU $10 par tête seront données à qui me ramènera les quatre esclaves : Rosemond, François, Hilaire et Hyppolite, nègres créoles bien connus dans l'île et à la Fausse-Rivière, où ils sont souvent vus.

G. F. LAPICE.
Island Plantation, 19 sept. 1858.

Graugnard & Cie.,

AU CHEMIN NEUF,

SE RECOMMANDENT à leurs Amis et Pratiques de cette paroisse. Ils continuent à avoir un grand assortiment de toutes sortes de marchandises.

Conditions et prix favorables.

SIMON et LOEB

ONT L'HONNEUR d'annoncer à leurs Amis et au Public,

Qu'ils viennent de recevoir, par les derniers arrivages du Nord et de l'Europe, un assortiment complet et choisi des Marchandises suivantes : Quincaillerie et Coutellerie fines; Marchandises Sèches de première qualité; Drogues et Médicaments frais; Fayence, Porcelaine, et Verrerie assorties; Parfumerie, Comestibles et Conserves Alimentaires de choix—le tout est en vente à des prix modérés.

Mme AUBEL,

MODISTE

DE PARIS,

OFFRE respectueusement ses services aux Dames et aux Familles de cette Paroisse.

Mme AUBEL est domiciliée chez M. GUILLAUME KNAPS, au Chemin Neuf.

P. A. ROY,

AVOCAT, CONSEILLER
ET
NOTAIRE PUBLIC.

OFFICE A LA MAISON DE COUR,
Pointe Coupee (Le.).
☞ Direction : "FAUSSE RIVIERE (LE.)".

F. ROMAND,

BIJOUTIER,

BAYOU SARA *(Le.)*,

ANNONCE respectueusement à ses anciens amis et pratiques et au public en général qu'il a racheté son Etablissement de Bijouterie, et qu'il est prêt encore, comme par le passé, à les satisfaire autant que possible.

Il a actuellement en main un Assortiment Complet de Montres et de Bijoux qu'il offre à vendre à des prix modérés, mais *pour du comptant seulement.*

☞ Tout ouvrage de fabrique ou de réparation fait chez lui est garanti.

24avr.

PACHOT,

ARMURIER.

Rue Sun, près de l'église Méthodiste.
BAYOU SARA *(Le.)*,

Tient constamment en main des Fusils pour la vente. 24 avr.

HENRY TENNY,

CHARPENTIER et MENUISIER,

BAYOU SARA *(Le.)*.

A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il tient constamment en main un assortiment complet de CERCUEILS METALLIQUES PATENTES de CRANE, à son Atelier, auprès de l'écurie de M. J. H. Henshaw, à Bayou Sara.

☞ M. DEMOUY est mon Agent pour la vente de ces cercueils, dans la paroisse de la Pointe Coupée; il en a toujours un assortiment complet en disponibilité.

10 avril H. TENNY.

C. G. HALE,

GEOMETRE, INGENIEUR
ET
ARPENTEUR DE PAROISSE,

SE charge de la location de brevets de terres des Etats-Unis dans l'Etat du Missouri et le Territoire d'Iowa.

Il se charge aussi de la vente et de l'achat de terres en commission.

☞ M. HALE a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public, que, ayant été duement nommé et commissionné Arpenteur de Paroisse pour la paroisse de la Pointe Coupée, par Son Excellence Robert C. Wickliffe, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, il offre ses services à ses concitoyens en cette capacité.

Son domicile est sur le bord du fleuve à quatre milles du Chemin Neuf. 10 av

Pointe Coupée, 3 avril-tds.

S. PARR,

NEGOCIANT en COMESTIBLES
ET
PRODUITS DE L'OUEST.

BAYOU SARA (Le).

H. C. MOUREY,

PEINTRE ET TAPISSIER.

OFFRE ses services aux Habitants de cette paroisse, en ce qui concerne sa profession. S'adresser au bureau de l'Etat.

Pointe Coupée, 18 janvier 1858.

P. STOCKING, Pointe Coupée, La. — P. L. STOCKING, Bayou Sara, La.

CHIRURGIENS-DENTISTES.

LES Docteurs D. L. et D. STOCKING sont prêts à se rendre à l'appel de tous ceux qui ont besoin de leurs services professionnels, dans n'importe quelle partie du pays.

Le Dr. D. Stocking peut toujours être vu à la demeure de M. P. M. Moore, à la Pointe Coupée. 7fev-1y.

P. O. LEBEAU,

AVOCAT ET CONSEILLER,

OFFICE A LA

Maison de Cour, Pointe Coupée.

AVIS.

Le soussigné annonce au public que le 11 septembre prochain, il ouvrira sa salle de danse *(les Trois-Cœurs)*, située à Cook's Landing.—Il y aura bal tous les samedis de chaque semaine. Rien ne sera négligé afin de les rendre agréables.

ADMISSION.—Pour les cavaliers seulement : 50 cents. LEON LABAT.

AVIS

Pendant mon absence de l'Etat, M. E. Gérard, de la Nouvelle-Orléans, est chargé de me représenter dans tout ce qui a rapport aux affaires de l'habitation de la Grande Baie.

25 juin 1858. A. L. MAHOUDEAU.

AVIS AU PUBLIC.

Le public est prévenu de ne pas négocier ou prendre en paiement un certain billet daté le 1er août 1857, pour la somme de $150 00, payable à l'ordre d'Omer Gucho, le 5 janvier 1859, signé par Savinien Pourciau.

La condition de ce billet n'ayant pas été remplie, je suis décidé de ne pas le payer. SAVINIEN POURCIAU.

COLLEGE POYDRAS.

PAROISSE DE LA POINTE COUPEE.

LES EXERCICES de cette Institution commenceront le premier lundi de février.

Le cours des études comprendra toutes celles qui sont généralement enseignées dans les meilleurs colléges du pays, et une attention spéciale sera donnée à tout ce qui, dans le cours des études, peut avoir une importance particulière relativement aux affaires de la vie; de sorte que ceux qui auront pris leurs degrés dans cette institution, posséderont, à leur entrée dans le monde, des connaissances pratiques, aussi bien que scientifiques.

La longue expérience du Surintendant actuel dans la carrière de l'enseignement, et les heureux résultats obtenus par lui, lui inspirent de la confiance, et lui donnent le droit d'assurer ceux qui voudront bien lui confier leurs enfants, qu'ils seront parfaitement satisfaits, et sous le rapport de l'étude et de l'avancement, et sous celui du confortable et du nécessaire physiques des élèves.

Nul Professeur ne sera employé comme aide s'il n'est reconnu comme étant parfaitement capable de remplir son mandat.

Les plus grandes facilités possibles seront réunies dans cette institution, pour hâter les progrès des élèves; outre tous les instruments et appareils de chimie, de philosophie et de physique, elle possède une bibliothèque choisie et complète.

Ce collége offre des facilités pour l'étude de la langue anglaise qui ne sont surpassées par celles d'aucune autre institution du pays, étant située dans une paroisse où les deux langues sont parlées avec une égale facilité.

CONDITIONS.

Cours d'instruction, avec pension, blanchissage, etc., par an	$250,00
Cours d'instruction et demi pension, par an	200,00
Cours preparatoire, par an	50,00
Cours de Classiques	75,00
Honoraires de matricule, (pour Internes seuls)	10,00

A. W. JACKSON,
President.

Pointe Coupée, 30 janv-1 an.

G. W. SHAW. W. W. SHAW.

G. W. SHAW & CO.,

Marchands - Commissionnaires,

No. 24, Rue POYDRAS, NLLE-ORLEANS.

MECHANICS, INVENTORS, AND MANUFACTURERS.—Twelfth Year.—Prospectus of the SCIENTIFIC AMERICAN.

This work differs materially from other publications being an illustrated periodical, devoted chiefly to the promulgation of information relating to the various Mechanic and Chemic Arts, Industrial Manufacturers, Agriculture, Patents, Inventions, Engineering, Millwork, and all interests which the light of practical science is calculated to advance.

The Scientific American is printed once a week, in convenient quarto form for binding, and presents an elegant typographical appearance. Every number contains Eight Large Pages of reading, abundantly illustrated with original engravings—all of them engraved expressly for this publication.

Mechanics, Inventors, Engineers, Chemists, Manufacturers, Agriculturists, and people of every profession in life, will find the Scientific American to be of great value in their respective callings.

Reports of United States Patents granted are also published every week, including official copies of all the Patent claims. These claims are published in the Scientific American in advance of all other papers.

Much might be added in this Prospectus, to prove that the Scientific American is a publication which every Inventor, Mechanic, Artisan, and Engineer in the United States should patronize; but the publication is so thoroughly known throughout the country that we refrain from occupying further space.

Its counsels and suggestions will save the hundreds of dollars annually, besides affording them continual source of knowledge, the experience of which is beyond pecuniary estimate.

TERMS OF SUBSCRIPTION— 1 50 a year, or 1 for six months.

CLUB RATES:

Five copies for six months	$ 7 00
" " " twelve "	13 00
Ten " " six "	15 00
" " " twelve "	25 00
Fifteen " " " "	35 00
Twenty " " " "	45 00

For all clubs of twenty and over, the yearly subscription is only 1 40.

Post-pay all letters and direct to
MUNN & CO.,
janl5y 128 Fulton Street, New York.